Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N144-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL et Patrick GUEN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTE EXCUSÉE : Anne BESCOND

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13	**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**	**Chef de projet :**
BUR-2025-12-N144	1.1	Patrick GUEN	Arnaud DINTRAT

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Tendre vers une économie circulaire**	**Action : Disposer d'une vision prospective des déchets**

Objet : Convention Repreneurs

Patrick GUEN, Vice-Président, indique que Haut Léon communauté est lié contractuellement par convention avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ou déposés en déchetterie à savoir :

- CITEO pour les emballages (échéance 2029) ;
- Guyot Environnement pour l'acier (échéance 2025) ;
- Suez pour les aluminiums rigides et souples (échéance 2029) ;
- Suez pour le carton et les cartonnettes (échéance 2029) ;
- Revipac pour les cartons complexés (échéance 2029) ;
- Valorplast pour le plastique (échéance 2029) ;
- Cellaouate pour le papier (échéance 2025) ;
- Ecomaison pour les déchets d'ameublement (DEA)(échéance 2029) ;
- OCABJ pour les jouets/ Articles de bricolage et de jardin (ABJ) (à venir) ;
- Ecomaison, Valdelia et Valobat, OCAB pour les déchets issus du bâtiment (à venir) ;
- OCAD3E et Ecosystem pour les déchets électriques et électroniques (échéance 2027) ;
- EcoDDS pour les déchets diffus spécifiques (peintures /Phytosanitaires …) (échéance 2027) ;
- Corepile pour les piles et accumulateurs (échéance 2025).

Les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective sont négociés à l'échelle du département avec l'aide du SYMEED29 (Syndicat mixte d'étude pour la gestion durable des déchets du Finistère).
Pour les déchets collectés en déchetterie, les contrats peuvent évoluer en fonction de la mise en place de nouvelles filières et le renouvellement ou pas des agréments nationaux.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission « Déchets » du 12 novembre ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N144-DE

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, décide :

- D'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions à la suite des échéances de 2025 et les avenants qui en découlent ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions qui pourraient être mises en place avec les nouvelles REP ou à la suite des modifications des consignes de tri et d'acceptation des déchets sur nos sites après décision du conseil communautaire le cas échéant.

Présents	**13**
Pouvoirs	**0**
Votants	**13**
Pour	**13**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD